



16ème législature

Question N° : 17671	De M. Stéphane Viry (Les Républicains - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > sang et organes humains	Tête d'analyse > Politique ambitieuse de collecte du plasma	Analyse > Politique ambitieuse de collecte du plasma.
Question publiée au JO le : 07/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Stéphane Viry interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur le don et la collecte de plasma. Il rappelle qu'il était député référent auprès de l'Établissement français du sang (EFS). Alors que le don du sang en France permet aux patients qui en ont besoin de ne jamais en manquer, il n'en est pas de même pour les patients dépendant des médicaments dérivés du plasma qui subissent des priorisations importantes. Ces conditions sont liées à une dépendance à plus de 65 % des multinationales du fractionnement. Or la France compte plus de 1,5 million de donneurs de sang dont la très grande majorité est prête à donner leur plasma. De plus, un nouveau site du laboratoire de fractionnement français et de biotechnologie (LFB) situé à Arras entrera partiellement en activité. Le pays dispose de l'ensemble des moyens pour lui permettre de retrouver une souveraineté dans la production de médicaments dérivés du plasma et ainsi améliorer les conditions des patients qui en sont dépendants. M. le député formule plusieurs interrogations. Quelles sont les raisons qui expliquent que le ministère ne permet pas à l'EFS de développer massivement la collecte de plasma en leur fournissant les moyens humains et financiers ? Quel est le positionnement du ministère sur la souveraineté sanitaire du pays concernant les médicaments dérivés du plasma ? Enfin, il lui demande pourquoi il ne crée pas les conditions nécessaires afin que le LFB puisse écouler des médicaments dérivés du plasma en France à travers des appels d'offres.